

LETTRE À NOS ADHÉRENTS ET AUX ASSOCIATIONS QUI NOUS SOUTIENNENT

LE MOT DU PRESIDENT

Avec fierté, mais en toute humilité, je vous livre mon premier éditorial de la « Lettre aux adhérents », en tant que nouveau président du CASAM, élu le 10 avril 2018. Je m'engage, à nouveau, à poursuivre l'action de notre association dans la défense du droit d'asile en France et en Europe et à mettre en œuvre, en collaboration étroite avec tous les bénévoles, le principe républicain de fraternité, que je traduis concrètement par le devoir de solidarité.

Dans la future loi « Asile-Immigration », sur laquelle je reviendrai après sa promulgation, le gouvernement a renoncé à introduire le concept de « pays tiers sûrs », déjà jugé contraire à la Convention de Genève par le Conseil d'État en 1996. Cette notion (différente de celle de « pays d'origine sûrs », qui sont définis par l'OFPRA pour la mise en œuvre de la procédure accélérée de demande d'asile), vise à lier le sort des demandeurs d'asile à des pays tiers, dits de transit ou de premier accueil, situés hors de l'Union Européenne. Ce mois-ci, ce concept, rendu opérationnel, revient dans la discussion dans le projet de nouveau règlement européen, dit « Dublin IV ».

Comme l'a rappelé Thierry Le Roy, président de « France Terre d'Asile », dans une tribune du journal « Le Monde » le 21 décembre 2017, ce concept risque de pervertir le droit d'asile, car il est contraire à la lettre et à l'esprit de la Convention de Genève. Contraire à la lettre car il rajoute une condition aux critères de reconnaissance de la qualité de réfugié (concernant son voyage) ; contraire à l'esprit, car il exclut la garantie d'un examen individuel.

Comme pour le sort des « dublinés », demandeurs d'asile enregistrés et transférables dans l'état de première entrée dans l'UE, l'avenir du droit d'asile se joue maintenant au niveau de l'Union Européenne. Et pourtant, les Etats européens ne semblent d'accord que sur deux points : gérer leurs frontières intérieures en toute souveraineté, en suspendant les accords de Schengen s'il le faut, et sous-traiter les contrôles aux pays de départ.

Ainsi, après l'accord entre l'UE et la Turquie, mis en œuvre le 20 mars 2016, qui a coûté 6 milliards d'euros pour maintenir les migrants dans les camps turcs ou les renvoyer en Syrie, l'équipement, depuis l'été 2017, sur des fonds européens, par le gouvernement italien d'unités de gardes côtes libyens qui reconduisent violemment les exilés dans des camps de détention, dans des conditions humanitaires effroyables, et le renvoi massif (plus de 50 000 personnes) des régions alpines françaises vers l'Italie en 2017, contribuent à détériorer l'image d'hospitalité du continent européen.

De plus, les engagements pris par les partenaires européens de l'Italie, y compris la France, en matière de relocalisation n'ont pas été tenus : à peine 30 000 réfugiés arrivés en Italie et Grèce sont concernés fin 2017, alors que l'objectif à atteindre était de 160 000. Cette situation, amplifiée par l'arrivée de 600 000 migrants en 3 ans, a provoqué l'engorgement des structures d'accueil italiennes et favorisé des dérives mafieuses. Elle a provoqué un profond ressentiment envers l'Europe et la France, accusée de ne pas vouloir prendre sa part dans

l'accueil des migrants. Enfin, elle a alimenté le discours xénophobe des populistes italiens qui ont pu accéder au pouvoir en instrumentalisant ce manque de solidarité européenne.

Localement, à Metz, on constate une diminution des arrivées nouvelles, 50 personnes par semaine ces derniers temps, mais quand même 1 533 de janvier à mi-mai. Les services de l'état pensent donc éviter la reconstitution d'un camp précaire cette année. Tant mieux ! Cette amélioration semble due à l'accélération des passages au guichet unique préfectoral (personnel supplémentaire, délai réduit à 3/4 jours contre 3/4 semaines l'an dernier), à la présence de la mission foraine de l'OFPPA qui permet des réponses plus rapides, à une forte incitation à accepter l'aide au retour lors du repérage des situations administratives dans les centres d'hébergement et à une meilleure répartition de l'accueil sur tout le territoire national. Par ailleurs, depuis le 1 juin, les locaux de l'ancien Lycée Poncelet sont utilisés pour un Centre d'accueil et d'examen de situation administrative, limité à 160 places ; jusqu'à présent, il était utilisé pour un hébergement d'urgence. D'autre part, 50 places, pour des réfugiés statutaires, sont ouvertes dans un nouveau Centre provisoire d'hébergement à Metz, ce qui en a libéré autant dans les CADA de Moselle. Si la situation s'est globalement améliorée, la réactivité des services n'est pas encore optimale et le dispositif citoyen « Urgence une nuit à l'abri » pallie souvent les manques depuis le 21/02.

De notre côté, si la fréquentation de nos permanences ne connaît plus les extrêmes de l'an passé, les recours en CNDA restent réguliers et les demandes d'aides et de renseignements par des personnes non-régularisables et non-expulsables sont nombreuses. Aussi, les rencontres avec l'évêque de Metz, M.Lagleize, la directrice de la cohésion sociale, Mme Artz et le préfet de Moselle, M.Martin, nous ont permis d'exposer notre action continue en faveur de la solidarité et de l'hospitalité. Nous espérons avoir été entendus.

En conclusion, je souhaite bonne chance à nos étudiants FLE qui présentent l'examen du DELF ce mois-ci, de bonnes vacances à nos enseignants et de la persévérance à nos accueillants, surtout à ceux qui restent disponibles pendant la période estivale.

Merci aussi à tous nos adhérents qui nous assurent de leur soutien.

Maurice Melchior

Composition du nouveau bureau, élu au CA du 10 avril 2018 :

Président : Melchior Maurice
Vice-présidents : Colette Amen, Danielle Chognot, François Levy
Chargé de mission auprès du président : Georges Jacquot
Trésoriers : Roger Minster, Jean-Luc Grethen
Secrétaire : Kim Vuong,
Secrétaire adjointe : Sophie Ferrand

LE POINT SUR LES COURS DE FRANÇAIS

En cette fin d'année scolaire quelques remarques sont à faire sur son déroulement.

Tout d'abord on constate une certaine stabilité de la fréquentation des cours ou en tous cas un ralentissement de l'accroissement de la demande, sans doute dû à un certain tassement des arrivées de demandeurs d'asile en Lorraine. Mais on constate aussi -et nous le regrettons- un suivi un peu trop irrégulier de nos cours par les apprenants, lié essentiellement à la précarité de leurs conditions de vie.

Pas de changement par contre en ce qui concerne le DELF (Diplôme d'études en langue française) auquel nous présentons toujours une trentaine de candidats (32 exactement dont 2 au niveau A1, 4 au niveau A2 et 18 au niveau B1) à la suite des tests que nous avons organisés pour déterminer leur chance de réussite. Les examens ont eu lieu du 13 au 15 juin donc après la rédaction de cette « Lettre aux adhérents ».

Par rapport aux années antérieures, il y a moins de candidats « débutants » et plus de candidats « confirmés ». Nous essaierons dans les prochaines années de faire en sorte que, parmi nos apprenants, plus de débutants soient en capacité de se présenter, puisque l'objectif du CASAM est, avant tout, de donner au plus grand nombre possible de demandeurs d'asile les bases de notre langue afin qu'ils puissent notamment « se débrouiller » dans leur vie quotidienne et dans leurs multiples démarches administratives !

Un dernier mot pour indiquer que nous sommes en train d'étudier la possibilité de donner, à la rentrée, des cours à des personnes résidant dans un hôtel à Augny, pour qui il est difficile de se déplacer à Metz pour se former.

Pour l'équipe d'enseignants, François Lévy

LE POINT FINANCIER

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le montant des paiements effectués s'est élevé à 17 242,55 €, alors que les encaissements ont atteint 14 699,19 €. Ainsi le prélèvement sur le disponible constaté (+ 21 719,27 €) en balance d'entrée au début de l'exercice a été limité à 2 543,36 €. Dans ces conditions, à la date du 29 mai 2018, la situation des comptes du CASAM laisse apparaître un solde bancaire positif sur le compte courant de l'Association de + 19 175,91 €.

La provenance des principales recettes, qui s'élèvent à 14 699,19 €, est la suivante :

- les cotisations et dons : 8 366,69 €,
- un versement résultant de la clôture de l'Association SOPRELOR : 3 005,69 €,
- la subvention de l'Association Entraide et Amitié : 1 500,00€,
- la subvention du CCAS de la ville de METZ : 1 000,00 €,
- les participations des candidats au DELF : 1 095,00 €.

Les dépenses ont atteint 17 242,55 €. Les postes les plus importants sont les suivants :

- l'achat de fournitures de bureau et de petit matériel: 1099,40 €,
- les charges liées au nettoyage des locaux : 732,00 €,
- les charges liées à l'entretien et la réparation des locaux : 5 943,47 €,
- les assurances : 752,11 €,
- les charges liées au fonctionnement de l'Association: photocopieurs : 2987,62 €,
affranchissement : 1 683,10 €, téléphone, fax : 837,21 €,
- les traductions : 1 865,10 €.

En conclusion, au terme du 5^{ème} mois de l'exercice budgétaire 2018, la situation financière du CASAM est caractérisée par des résultats positifs, obtenus, d'une part, grâce à un effort constant pour assurer une maîtrise des charges, et, d'autre part, grâce au soutien financier de nos cotisants et donateurs, ainsi qu'au soutien de nos partenaires institutionnels. Il faut également rappeler que de tels résultats sont rendus possibles grâce au rôle déterminant des bénévoles qui interviennent lors de l'accueil des demandeurs d'asile, assurent le traitement des dossiers, donnent des cours de français, sans oublier le rôle des interprètes bénévoles.

Le Trésorier-Roger MINSTER

HOMMAGES

Ode à Georges

Lorsque le chef d'orchestre présente ses musiciens à la fin d'un concert, pour les remercier de leur prestation, il ne se présente pas lui-même et c'est un musicien qui fait la présentation du chef. Georges vient de rendre hommage à plusieurs acteurs du CASAM, et c'est à moi, au nom de tous les bénévoles et adhérents du CASAM de le remercier pour son investissement et son action au cours de ses huit années de présidence.

Ta prise de fonction en mars 2010 a eu lieu dans un contexte délicat pour le fonctionnement de notre association. En effet, l'État sarkozien, lors de la régionalisation du traitement de la demande d'asile, avait décidé de ne plus financer nos activités d'aide à la constitution des dossiers pour les demandeurs d'asile. Cette décision aurait pu constituer une menace pour le maintien de notre association. La majorité du CA a décidé de poursuivre, malgré tout, les activités auprès des DA et de te confier la présidence du CASAM. Ce fut un bon choix, puisque, en prenant ton bâton de pèlerin et en sonnant à de nombreuses portes, dont certaines nous étaient inconnues, tu as réussi à obtenir des engagements financiers suffisamment importants qui nous ont permis de continuer à exister et même de développer des activités.

Ton rôle ne s'est pas limité à cela, car d'autres interventions importantes ont caractérisé ton mandat. En vrac et sans être exhaustif, on peut citer :

- la recherche constante de nouveaux bénévoles ;
- l'animation régulière des réunions de coordinations et des réunions du C.A. et du bureau ;
- le souci de développer des relations suivies avec les partenaires institutionnels ;
- le maintien des contacts avec d'anciens demandeurs d'asile ;
- la volonté permanente de faire connaître l'action du CASAM auprès du grand public dans les médias et par la participation à de nombreuses manifestations extérieures ;
- le soutien aux initiatives individuelles permettant de dépasser l'aide administrative.

On ne pourra pas faire l'impasse sur la marche Metz-Nancy, avec la compagnie Astrov et l'organisation du 25ème anniversaire du CASAM. Voilà une liste, non - exhaustive bien sûr, de tes activités.

Mais, le plus important, c'est la manière dont tu les as conduites.

Bien qu'un président ait tendance à avoir un comportement autocratique, toi, tu as toujours été la recherche de conseils qui te permettaient de clarifier tes décisions. Ta présence régulière dans nos locaux et ta disponibilité ont permis à chacun de te rencontrer et de t'interroger facilement. Malgré toutes les attaques subies de la part des gouvernements successifs sur le droit d'asile, tu as toujours su résister et agir pour défendre les droits des personnes.

Nous te sommes reconnaissants d'avoir toujours exprimé le souci d'humanité qui doit prévaloir dans nos activités. Georges, tu es et tu resteras un humaniste et nous t'en remercions.

Danielle Chognot-Maurice Melchior, AG du 17 mars 2018

Odelette à Liliane

Une odelette est « une petite ode traitant un sujet léger et gracieux ». Ce suffixe, affectif et non minorant, est donc tout à fait approprié à notre amie Liliane qui, avec grâce et légèreté justement, a décidé de se mettre en retraite du CASAM après plus de 20 ans de constant et généreux service à la cause des immigrés. Trésorière adjointe, elle y a effectué tant de tâches qu'il faut aujourd'hui 3 bénévoles pour prendre le relais : aux achats, à la collecte des adhésions, à la lettre aux adhérents, à la caisse, aux timbres, aux recommandés, à la photocopieuse, au broyeur, à l'organisation des pots amicaux... Son humour et sa souplesse vont manquer un peu au CASAM mais elle reste toutefois notre mémoire, la mienne en tous les cas ! Je la solliciterai encore souvent car elle connaît personnellement tous les adhérents et les accueillants, anciens ou nouveaux !

Marie- Jeanne Locatelli